

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 21/2024

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV »

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Île-de-France I », « Île-de-France II », « Île-de-France III », « Île-de-France IV », « Île-de-France V », « Île-de-France VI », « Île-de-France VII », « Île-de-France VIII », « Île-de-France X », « Île-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Île-de-France » ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membres du comité de protection des personnes « Île-de-France IV » à compter du 1^{er} juin 2024 :

Au titre des 18 membres du premier collège

En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine (au moins 8, dont) :

M Béla PAPP

M Pierre-André NATELLA

M Franck MOESCH

dont au moins quatre médecins :

Dr Edgardo CAROSELLA

Pr Julien DUMURGIER

Pr Guilhem BOUSQUET

Dr David MICHONNEAU

et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :

Pr Olivier CHASSANY

Pr Philippe CHAUMET-RIFFAUD

En qualité de médecins spécialistes de médecine générale (au moins 2) :

Dr Shahnaz KLOUCHE

A désigner

En qualité de pharmaciens hospitaliers (au moins 2) :

Mme Blandine LEHMANN

Mme Roxane GOULAM-ROUX

En qualité d'auxiliaires médicaux (au moins 2) :

Mme Carole FOUCAULT

A désigner

Au titre des 18 membres du deuxième collège

En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique (au moins 2) :

M Vincent MARTIN-SCHMETS

A désigner

En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale (au moins 4) :

M Marc BORAND

A désigner

A désigner

A désigner

En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique (au moins 4) :

M Lucas ADNET

M Thibaut VANRIETVELDE

Mme Caroline MASCRET

A désigner

En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique (au moins 6) :

Mme Micheline BERNARD-HARLAUT

Mme Béatrice VRILLON

Mme Martine TROUGOUBOFF

A désigner

A désigner

A désigner

ARTICLE 2 : M Lucas ADNET est désigné parmi ces membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'arrêté de nomination n°28/2023 du 8 juin 2023 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le

Le Directeur Général de l'Agence
régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis Robin